



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des procédures
publiques -Suivi ICPE**

Rouen, le **07 JUIL. 2021**

Affaire suivie par M. Cyril VEILLE
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : cyrilleveille@seine-maritime.gouv.fr

REF : 20190219

- Levée de la mise en demeure du 12 juin 2019 -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site de Gonfreville-L'Orcher le 14 juin 2021 afin de procéder au récolement des dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 12 juin 2019.

Ces dispositions relatives à l'arrêté précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de la dite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime,
et par délégation
Le secrétaire général,

Yvan CORDIER

Monsieur le directeur
YARA FRANCE
Usine du Havre
Route de la Brèque
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER